



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performances clés présentés dans le rapport de développement durable 2021 d'Air Canada et les tableaux de l'index du contenu de la GRI

Au conseil d'administration et à la direction d'Air Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performances clés tels que présentés à l'annexe A (les « IPC » ou l'« objet considéré ») et dans le rapport de développement durable 2021 d'Air Canada et les tableaux de l'index du contenu de la GRI pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet considéré présenté à l'annexe A conformément aux critères suivants (les « critères applicables ») :

- Les définitions des IPC proviennent des normes de la Global Reporting Initiative (GRI);
- La méthode décrite dans le protocole de GES intitulé *GHG Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition*;
- Les critères internes développés par la direction indiqués dans le tableau à l'annexe A pour l'IPC.

La direction est également responsable des contrôles internes qu'elle considère nécessaires pour permettre la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance 3000 (révisée) *Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques* (l'« ISAE 3000 ») et la Norme internationale de missions d'assurance 3410 *Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre* (l'« ISAE 3410 ») publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions des utilisateurs de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7
Tél.: +1 604 806-7000, Téléc.: +1 604 806-7806, www.pwc.com/ca/fr



Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet considéré sélectionné conformément aux critères applicables.

Notre mission d'assurance limitée a notamment compris les procédures suivantes :

- au moyen d'entretiens, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle d'Air Canada et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la divulgation des IPC et des émissions, mais n'avons pas évalué la conception des activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- effectué des procédures analytiques et une analyse des données présentées pour les IPC;
- évalué si les méthodes utilisées par Air Canada pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimations sont fondées ni établi nos propres estimations pour évaluer celles d'Air Canada;
- corroboré un échantillon limité d'éléments aux documents sous-jacents relativement aux IPC;
- examiné la divulgation des IPC dans le rapport de développement durable et les tableaux de l'annexe du contenu de la GRI pour s'assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.



Incertitude inhérente

La quantification des émissions de gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz. La variabilité dans la sélection de techniques de mesure, différentes mais acceptables, peut entraîner des mesures sensiblement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré présenté dans le rapport de développement durable 2021 et les tableaux de l'index du contenu de la GRI d'Air Canada préparé conformément aux critères pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la déclaration et restriction à la diffusion et à l'utilisation de notre rapport

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables pour aider la direction et le conseil d'administration d'Air Canada à faire rapport sur les IPC conformément aux critères applicables. Par conséquent, il est possible que cette information ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage d'Air Canada.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Air Canada et à sa discrétion, et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)
12 août 2022

Annexe A : Indicateurs de performance clés et critères applicables

Indicateur de rendement	Section	Périmètre	Valeur 2021	Référence à l'index du contenu de la GRI ⁽¹⁾
Total de blessures	Santé et Sécurité	Air Canada et Air Canada Rouge (pilotes)	3 530	Tableau 403-9 et les critères élaborés en interne par la direction, tels que divulgués dans le rapport
Total des blessures entraînant un arrêt de travail			869	
Total des journées de travail perdues à la suite de blessures			50 970	
Total de blessures		Air Canada Rouge (à l'exclusion des pilotes)	24	
Total des blessures entraînant un arrêt de travail			21	
Total des journées de travail perdues à la suite de blessures			2 017	
Total de la consommation énergétique	Environnement	Air Canada, Vacances Air Canada, Aéroplan Inc. et Air Canada Rouge	71 755 671 GJ	Tableau 302-1
Émissions directes de GES (portée 1)			4 913 258 tCO ₂ e	Tableau 305-1
Émissions indirectes de GES (portée 2)			7 144 tCO ₂ e	Tableau 305-2
Plaintes déposées en 2020 par des parties prenantes externes à l'encontre de l'organisation et jugées recevables par cette dernière	Confidentialité	Vois d'Air Canada, d'Air Canada Rouge et d'Air Canada Express	4	Tableau 418-1

(1) Air Canada a divulgué la base de préparation de chacun de ses indicateurs performance clés dans le corps de son rapport sur le développement durable et dans les tableaux d'index du contenu GRI. Les tableaux indiqués sur la figure renvoient le lecteur aux définitions.



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performances clés présentés dans le rapport TCFD 2021 d'Air Canada

Au conseil d'administration et à la direction d'Air Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performances clés tels que présentés à l'annexe A (les « IPC » ou l'« objet considéré ») et dans le rapport TCFD 2021 d'Air Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet considéré présenté à l'annexe A conformément aux critères suivants (les « critères applicables ») :

- Les définitions des IPC proviennent des normes de la Global Reporting Initiative (GRI);
- La méthode décrite dans le protocole de GES intitulé *GHG Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition*.

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance 3000 (révisée) *Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques* (l'« ISAE 3000 ») et la Norme internationale de missions d'assurance 3410 *Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre* (l'« ISAE 3410 ») publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet considéré sélectionné conformément aux critères applicables.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7
Tél.: +1 604 806-7000, Téléc.: +1 604 806-7806, www.pwc.com/ca/fr

Notre mission d'assurance limitée a notamment compris les procédures suivantes :

- au moyen d'entretiens, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle d'Air Canada et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la divulgation des IPC de rendement et des émissions, mais n'avons pas évalué la conception d'activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- effectué des procédures analytiques et une analyse des données présentées pour les IPC;
- évalué si les méthodes utilisées par Air Canada pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimations sont fondées ni établi nos propres estimations par rapport auxquelles évaluer celles d'Air Canada;
- corroboré un échantillon limité d'éléments aux documents sous-jacents relativement aux IPC;
- examiné la divulgation des IPC dans le rapport TCFD pour s'assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Incertitude inhérente

La quantification des émissions de gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz. La variabilité dans la sélection de techniques de mesure, différentes mais acceptables, peut entraîner des mesures sensiblement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré présenté dans le rapport TCFD 2021 d'Air Canada préparé conformément aux critères pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la déclaration et restriction à la diffusion et à l'utilisation de notre rapport

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables pour aider la direction et le conseil d'administration d'Air Canada à faire rapport sur les principaux IPC conformément aux critères applicables. Par conséquent, il est possible que cette information ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage d'Air Canada.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Air Canada et à sa discrétion et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)
12 août 2022

Annexe A : Indicateurs de performance clés et critères applicables

Indicateur de rendement	Section	Périmètre	Valeur 2021	Référence à l'index du contenu de la GRI ⁽¹⁾
Émissions directes de GES (portée 1)	Environnement	Air Canada, Vacances Air Canada, Aéroplan Inc. et Air Canada Rouge	4 913 258 tCO ₂ e	Tableau 305-1
Émissions indirectes de GES (portée 2)			7 144 tCO ₂ e	Tableau 305-2

(1) Air Canada a divulgué la base de préparation de chacun de ses indicateurs performance clés dans le corps de son rapport sur le développement durable et dans les tableaux d'index du contenu GRI. Les tableaux indiqués sur la figure renvoient le lecteur aux définitions.